

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames : **Benoît GOEPFERT , Danielle BUHLER , Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN, Jean KLEIBER , Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE** à partir du point 4d, **Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Christine BERNARD, Anne-Catherine SCHOENIG, Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs et Mesdames **Pierre Paul KIENTZ** à Christian SUTTER, **Bertrand MARCONNET** à Pierre LEHE, **Renée SIMON** à Jean WEISENHORN, **Emilie ERISMANN** à Danielle BUHLER, **Myriam TOLLINI/SUTTER** à Anne-Catherine SCHOENIG, **Carine TSCHIEMBER** à Francis BOCHENEK

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue au public toujours fidèle et aux conseillers.

Il demande à rajouter le point suivant : SCOT du Sundgau – Validation de la carte du Temps 0

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016
- 3) SCOT du Sundgau – validation de la carte « Temps 0 »
- 4) FINANCES
 - a) Régularisations financières 2015/2016 au budget principal et au budget annexe commerce
 - b) Participation financière aux activités périscolaires
 - c) Subvention exceptionnelle
 - d) Fiscalité directe locale
- 5) Chemin des Vignerons : approbation des marchés
- 6) Rond-point route de Mulhouse : convention de transfert de gestion avec le Département
- 7) Communauté de communes du secteur d'Illfurth : modification des statuts
- 8) Groupement de commande : curage des tabourets siphons
- 9) Syndicat départemental d'électricité et de gaz : rapport d'activité 2015
- 10) Divers

---oOo---

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mai 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

3) SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUNDGAU - Validation du Temps 0 (T0)

Le SCOT du Sundgau a été arrêté par le conseil syndical du Pays du Sundgau en date du 30 mai 2016. Il nous a transmis pour validation la carte TO (temps zéro) sous forme de photo aérienne dont le tracé correspond au contour de l'enveloppe bâtie réelle, indépendamment du zonage en vigueur. Cette méthode sert à visualiser le potentiel de densification de chaque commune et permet de déterminer où débute l'urbanisation en extension. Le plan a été revu et modifié par le maire et l'adjoint de l'urbanisme, en tenant compte des dents creuses, des permis et autres documents d'urbanisme en cours. Ce document a été présenté lors de la dernière commission d'urbanisme et validé par CITTANOVA, bureau d'études en charge du PLUi. Le document est cohérent et correspond à la carte urbaine. En tant que bourg centre, nous bénéficions de 15 ha en extension, ce qui nous permettra de ne pas déclasser certains terrains actuellement constructibles, évitant ainsi de léser certains propriétaires. Tous les 6 ans, une revalorisation aura lieu.

Délibération : Schéma de cohérence territoriale du Sundgau Validation T0

Vu le projet « temps 0 » soumis par le Pays du Sundgau

Vu les explications de Monsieur Benoit GOPEFERT et du maire

Après délibération

Le conseil municipal

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Approuve les modifications demandées par la commission d'urbanisme, à savoir :
Intégration des terrains dont un permis ou autre document d'urbanisme est en cours.

Demande que le Pays du Sundgau prenne en compte les périmètres en rouge conformément au plan joint à la présente délibération

---oOo---

4) FINANCES

a) Régularisations financières 2015/2016 au budget principal et au budget annexe commerce

Le maire informe que nous n'avons pas touché le FCTVA sur les travaux d'aménagement des locaux du fromager payés au budget principal 2016. La TVA sur les travaux représente 8 310.33 €.

Il a été constaté que le budget annexe commerce est exécuté en TTC (toutes taxes comprises) alors que ce budget est assujéti à la TVA de par sa nature.

Il faut annuler toutes les opérations faites en 2015 en TTC et en les ré imputer en hors taxes.

Il faut donc annuler :

- les titres 3 et 4 de 2015 concernant les loyers par un mandat à l'article 673 pour 14 740 € et refaire les titres HT/TVA à l'article 752
- Le mandat n° 1 de 2015 concernant l'acquisition par un titre à l'article 21318 de 576 000 € et refaire le mandat HT/TVA à l'article 21318

Les travaux d'aménagement du local du fromager ont été imputés au budget principal ; ils sont à imputer au budget annexe commerce.

- Annulation des mandats au budget principal au compte 2313.39 pour 49 861.98 € TTC
- Mandat de 41 551.65 € ht / 8 310.33 € TVA au budget annexe commerce au compte 21318

Il faut prévoir les crédits budgétaires dans chaque budget en dépenses et en recettes pour équilibrer les deux budgets

Délibération : BUDGETS - DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET ANNEXE COMMERCE 2016 - Décision modificative n° 2

BUDGET PRINCIPAL 2016 – Décision modificative N° 4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget annexe commerce 2015 et 2016 et le budget principal 2016

Vu les propositions du maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

AUTORISE la décision modificative suivante

Budget annexe commerce 2016 – décision modificative n° 2

FONCTIONNEMENT

Dépense - Article 673 – titres annulés - 14 740 €

Recette – article 752 - Revenus des immeubles -14 740 € (12 283.33 HT + 2 456.67 TVA)

INVESTISSEMENT

Dépenses – article 21318 – 625 900 € (521 551.65 HT + 104 310.33 TVA)

Recette - article 21318 - 576 000 €

Recette - article 1384 - 49 900 €

Budget principal 2016 - Décision modificative n° 4

INVESTISSEMENT

Dépenses – article 204164 – Subventions – 49 900 €

Recettes – article 2313.39 – immobilisations en cours – construction bibliothèque 49 900 €

---oOo---

b) Participation financière aux activités périscolaires

Le 29 juin 2015, Le conseil municipal a décidé d'arrêter les activités périscolaires proposées par la commune et d'intégrer le dispositif proposé par la communauté de communes du secteur d'Illfurth.

Pour 2015/2016, année transitoire, le conseil a voté une participation de 1 € pour une activité par semaine et par enfant. Le montant versé à la comcom pour 2015/2016 se monte à 2 000 €. Cette participation ne représente qu'un petit pourcentage dans les frais versés par les parents car les enfants profitent de plus d'activités au sein du périscolaire. Le maire propose d'annuler cette participation qui permettrait de financer entre autre le conseil municipal des enfants.

Le maire précise que la commune verse aussi l'intégralité du fonds de soutien à la CCSI, soit 50 € par enfant scolarisé à Illfurth.

Délibération : Participation financière aux activités périscolaires

Vu sa délibération du 29 juin 2015 décidant d'intégrer le dispositif proposé par la communauté de communes du secteur d'Illfurth pour les activités périscolaires

Vu sa délibération du 29 juin 2015 décidant de participer au financement à raison de 1 € pour une activité par semaine et par enfant

Suite aux explications fournies par le maire
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

DECIDE de ne plus financer à compter de cette rentrée 2016/2017, les activités périscolaires proposées par la communauté de communes du secteur d'Illfurth

CHARGE le maire d'en informer le service concerné.

---oOo---

c) Subvention exceptionnelle

L'amicale des sapeurs-pompiers d'Illfurth demande une participation financière à la commune pour l'insertion dans la presse des annonces de décès de deux pompiers. Le maire informe qu'actuellement la commune finançait les annonces pour les pompiers actifs et de l'amicale pour les vétérans.

Le maire propose de leur verser, à titre exceptionnel, une subvention à hauteur de 430 € et qu'à l'avenir la commune participera pour moitié aux frais d'insertion des vétérans.

Délibération : Subvention exceptionnelle

Vu la demande de l'amicale des sapeurs-pompiers sollicitant la commune pour une participation aux frais d'insertion d'avis de décès de deux sapeurs-pompiers vétérans

Vu le crédit de 3 369 € restant à affecter à l'article 6574 au budget principal 2016

Suite aux explications de Monsieur le maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Monsieur Christian SCHIRLIN ne participe pas au vote

Pour 20

Contre 0

Abstention 0

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 430 € (quatre cent trente euros) à l'amicale des sapeurs-pompiers d'Illfurth

PREND note qu'il reste un crédit de 2 939 € à affecter, prévu au budget principal 2016, article 6574

L'équipe 1 du club de basket d'Illfurth est montée en nationale 3.

Le maire propose à titre exceptionnel de lui verser une subvention à hauteur de 1 000 € pour financer leurs déplacements.

Délibération : Subvention exceptionnelle

Vu la proposition du maire d'attribuer à titre exceptionnelle une subvention au club de basket d'Illfurth

Vu la montée en nationale 3 de l'équipe 1 de basket

Vu le crédit de 2 939 € restant à affecter, inscrit au budget principal 2016, article 6574

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) au club de basket d'Illfurth pour financer les frais de déplacement de l'équipe 1 en nationale III

PREND note qu'il reste un crédit de 1 939 € à l'article 6574 du budget principal 2016.

---oOo---

d) Fiscalité directe locale

Chaque membre a été destinataire du compte rendu de la commission des finances du 7 septembre dernier.

Il en ressort, au vu de l'analyse faite par la direction départementale des finances publiques, que pour retrouver des marges de manœuvre financières, il faudrait augmenter la fiscalité directe et diminuer les abattements. La commune a des bases dynamiques, mais nos taux actuels sont inférieurs à la strate et nous appliquons les taux maximums d'abattements.

Arrivée de Madame Régine DOLLE.

En 1980, le conseil a voté un abattement général à la base pour la taxe d'habitation de 15 %. La suppression totale de cet abattement rapporterait 60 000 €.

La commission des finances propose de ramener le taux d'abattement général à la base de 15 % à 5 % ce qui nous rapporterait environ 40 000 €.

Les délibérations doivent être prises avant le 1^{er} octobre prochain pour être applicables dès l'année prochaine.

Le maire précise que la future intercommunalité sera obligée d'harmoniser les abattements en 2018. Si nous baissions nos abattements pour 2017, il faudra expliquer clairement les motifs et les raisons aux contribuables.

Délibération : Taxe d'habitation - Modification du taux de l'abattement général à la base antérieurement institué

Le maire expose les dispositions de l'article 1411 II.2. du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement général à la base entre 1 % et 15 % de la valeur locative moyenne des logements.

Vu la délibération du 23 juin 1980 instaurant un abattement général à la base de 15 %

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

FIXE le nouveau taux de l'abattement général à la base à 5 %

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

---oOo---

5) Chemin des Vignerons : approbation des marchés

L'ouverture des plis des marchés voirie et réseaux secs pour l'aménagement du chemin des Vignerons a eu lieu le 31 août dernier.

Au vu de la trésorerie, la commission des finances a décidé de ne pas faire les travaux complémentaires de réseaux secs, à savoir la mise en souterrain de la ligne téléphonique du bas de la rue jusqu'à hauteur du 16 chemin des Vignerons.

Trois entreprises ont répondu pour le lot voirie estimé à 106 000 € HT et deux pour le lot réseau sec estimé à 33 700 € HT. Le maire énumère les résultats respectifs et mentionne qu'après renégociation, la mieux disante, pour la voirie, est l'entreprise ROYER Frères pour 109 954.58 € HT et pour les réseaux secs l'entreprise ETPE pour 29 264.65 € HT.

Délibération : Chemin des Vignerons Approbation des marchés

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 12 août dernier

Vu le rapport suite à l'ouverture des plis le 31 août dernier

Après délibération

Le conseil municipal,

Madame Fabienne BAMOND ne participe pas au vote

Pour	18
Contre	1
Abstention	2

APPROUVE

- L'offre de l'Entreprise ROYER Frères se montant à 109 954.58 € HT pour le lot voirie
- L'offre de l'entreprise ETPE, la tranche ferme, se montant à 29 264.65 € HT pour le lot réseaux secs

AUTORISE le maire à signer les marchés à intervenir

DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2016 ; article 2315.12

---oOo---

6) Rond-point route de Mulhouse : convention de transfert de gestion avec le département

Suite à l'implantation de 5 structures sur l'anneau central du giratoire RD 18 I /RD 432, le département confie à la commune la gestion de ces œuvres ainsi que l'aménagement paysager de l'ilot.

Le conseil doit autoriser le maire à signer la convention de transfert.

Délibération : Rond-point route de Mulhouse Convention de transfert de gestion

Vu l'implantation de cinq structures en résine sur l'anneau central du giratoire RD 18 I/RD 432

Vu le projet de convention de transfert transmis par le Département

Après délibération

Le conseil municipal

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Accepte le transfert de gestion du Département des aménagements, ouvrages et équipements situé au carrefour rue de Spechbach/route de Mulhouse

Autorise le maire à signer la convention de transfert de gestion.

---oOo---

7) Communauté de communes du secteur d'Ilfurth : modification des statuts

Le 1^{er} septembre dernier, la CCSI a décidé de modifier ses statuts. Cette modification s'inscrit dans une démarche de toilettage afin de rendre les statuts conformes à l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales. Cette initiative, également engagée par les communautés avec lesquelles la CCSI est amenée à fusionner, permettra, en plus de la clarté des termes, de placer les mêmes compétences dans les mêmes catégories (obligatoire, optionnelle ou facultative).

Délibération : Mise en conformité des statuts de la communauté de communes

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-17

Vu la délibération du conseil de communauté du 1^{er} septembre 2016, mettant en conformité les statuts de la communauté de communes

Vu les statuts de la communauté de communes

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la mise en conformité des statuts de la communauté de communes telle que présentée par le maire

DEMANDE au préfet du Haut-Rhin de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la communauté de communes du secteur d'Illfurth.

---oOo---

8) Groupement de commande : curage des tabourets siphons

Plusieurs communes de la communauté de communes du secteur d'Illfurth souhaitent réaliser le curage de leurs tabourets siphons. Il est proposé aux communes intéressées de constituer un groupement de commande pour ces travaux.

Le marché prendra la forme de marché à bon de commande.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. La commune de SPECHBACH sera le coordonnateur et se chargera d'organiser l'ensemble de la procédure de choix de titulaire.

**Délibération : Groupement de commande
Curage des tabourets siphons**

Vu la proposition de groupement de commande pour le curage des tabourets siphons dans les communes de la communauté de communes du secteur d'Illfurth

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Approuve la constitution du groupement de commande proposé

Autorise le maire à signer la convention correspondante

Désigne la commune de SPECHBACH comme coordonnateur.

---oOo---

9) Syndicat départemental d'électricité et de gaz : rapport d'activité 2015

Chaque conseiller a été destinataire du rapport d'activité 2015 présenté par le Syndicat départemental d'électricité et de gaz. Le conseil doit en prendre acte.

Délibération : Présentation du rapport annuel 2015 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz

VU le rapport établi par le syndicat départemental d'électricité et de gaz

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal PREND acte du rapport annuel 2015 du syndicat départemental d'électricité et de gaz.

---oOo---

10) DIVERS

Remerciements reçus en mairie

Madame Antoinette EGERT née SCHIRLIN, 85 ans

Monsieur Armand SEITHER, 80 ans

--

Conseil Municipal des Enfants C.M.E.

Madame Fabienne BAMOND remet à chaque conseiller la brochure d'information qu'elle va remettre aux enfants concernés.

Monsieur Jean KLEIBER signale que les retenues d'eau en forêt sont pleines de détritus et qu'il faudrait les curer avant le printemps.

Madame Régine DOLLE au nom des aviculteurs demande une protection pour le sol de la salle polyvalente, le poids des cages risque de laisser des impacts. Monsieur Jean WEISENHORN signale que le basket à des protections, il reste à vérifier si le stock est suffisant.

Madame Anne SEITHER signale qu'elle se fait régulièrement aborder concernant les places de stationnement de l'école maternelle. Le maire précise qu'il a eu un courrier de la présidente de l'APESI à qui il répondra et qu'il fera un courrier expliquant où stationner aux parents de l'école.

Monsieur Pierre LEHE demande si, suite à l'ouverture prochaine du multi-accueil place Bochelen, des places de stationnement sont prévues. Le maire informe qu'une réunion a eu lieu sur place avec les riverains le 7 septembre dernier.

Les solutions retenues :

- la ruelle des Cigognes (du 1 au 11) sera en sens unique,
- les places de stationnements ont été définies,
- des stationnements minutes seront créés
- les employés de la structure stationneront rue de la Barrière

Madame Régine DOLLE ressignale la dangerosité du passage piétons au bout de la Grand'rue. Deux solutions sont envisagées :

- la pose d'un signal lumineux
- la suppression, vu qu'il n'est pas aux normes.

Monsieur Francis BOCHENEK a constaté qu'au plateau sportif, trois angles de la clôture en béton sont en train de tomber.

Madame Anne SEITHER signale que du matériel est à nouveau stocké rue du Buis. Les brigades vertes en seront informées.

Monsieur Pierre LEHE informe que la première sortie « découverte de la forêt », a réuni 11 personnes (5 adultes et 6 enfants). Le délai d'information a été jugé un peu court.

Sortie du conseil municipal le 9 septembre.

Le maire remercie Monsieur Marc LEHE pour la visite des Dernières Nouvelles d'Alsace ainsi que la Région pour la visite de leur structure.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 22h30.